

La pneumococcie

PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES

On prononce pneumococcie de la façon suivante :
PNEU-MO-KO-KSCIE

Qu'est-ce que la pneumococcie?

La pneumococcie est une infection grave causée par la bactérie (germe) *streptococcus pneumoniae*.

Près de quatre personnes sur dix sont porteuses des germes de la pneumococcie dans la bouche et la gorge. La plupart des gens en santé qui entrent en contact avec cette bactérie n'ont aucun symptôme et ne tombent pas malades.

Cependant, pour certaines personnes et notamment les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes qui souffrent de certains problèmes médicaux, la bactérie peut causer :

- une infection du sang (bactériémie);
- une infection du liquide qui enveloppe le cerveau et la moelle épinière (méningite);
- une pneumonie.

Chacune de ces affections peut entraîner une hospitalisation et quelques fois la mort.

Quelle est l'étendue de la pneumococcie?

Les épreuves de laboratoire indiquent que 90 Manitobains contractent une pneumococcie annuellement. Par contre, le chiffre véritable pourrait être bien plus élevé. De tous les cas confirmés en laboratoire, 29 % affectent des personnes âgées de 65 ans et plus.

Qu'est-ce que le vaccin antipneumo?

- On appelle aussi les vaccins des piqûres, des injections ou des immunisations. Les vaccins aident notre système immunitaire à apprendre à reconnaître et à combattre les microbes qui causent les maladies.
- Le vaccin antipneumo est un vaccin inactivé (virus tué) qui protège contre plusieurs souches de bactéries *streptococcus pneumoniae* (23 en tout).
- Le vaccin ne peut pas causer la pneumococcie car il est composé à partir d'un virus inactivé.

Quelle est l'importance du vaccin antipneumo?

Le vaccin est efficace contre la pneumonie et les infections causées par 23 souches de la bactérie *streptococcus pneumoniae*.

Si 10 personnes reçoivent le vaccin, environ six d'entre elles seront protégées contre la bactériémie et la méningite. Le vaccin pourrait aussi les protéger contre la pneumonie.

Qui devrait recevoir le vaccin antipneumo?

Personnes à risque élevé qui, selon Santé Manitoba, devrait recevoir le vaccin antipneumo gratuitement :

1. Les personnes âgées de 65 ans et plus;
2. Les résidents des foyers de soins personnels et d'autres établissements de soins de longue durée;

3. Les personnes de 24 mois et plus atteints de l'un des troubles médicaux suivants (personnes à risque élevé) :

- maladie cardiaque chronique;
- maladie pulmonaire chronique (sauf l'asthme);
- cirrhose du foie ou alcoolisme;
- maladie rénale chronique;
- écoulement chronique de liquide céphalorachidien;
- diabète;
- rate qui fonctionne anormalement (drépanocytose, maladie intestinale inflammatoire, maladie cœliaque, thalassémie, lupus ou taux de plaquettes peu élevé de cause inconnue);
- ablation de la rate;
- condition affaiblissant le système immunitaire (p. ex. cancer généralisé, VIH/SIDA ou maladie de Hodgkin);

4. Les personnes qui reçoivent un traitement ou prennent des médicaments qui affaiblissent le système immunitaire (p. ex. stéroïdes administrés à forte dose, chimiothérapie, radiothérapie).

Comment le vaccin est-il administré?

Le vaccin est administré par injection intramusculaire ou dans le tissu sous la peau, habituellement dans la partie supérieure du bras.

Faut-il administrer des doses de rappel?

- Seuls les personnes à risque très élevé devraient recevoir une dose de rappel.
- Une dose de rappel, le cas échéant, n'est pas nécessaire avant trois ou cinq ans après la dernière dose reçue. Une dose de rappel et le choix du moment dépendent de facteurs tels que votre état de santé et votre âge. Votre médecin de famille ou l'infirmière de la santé publique peuvent vous renseigner sur la nécessité ou non d'une dose de rappel.

Le vaccin antipneumo peut-il être administré en même temps qu'un autre vaccin?

Oui. Il est sécuritaire de recevoir plus d'un vaccin en une seule visite. Plusieurs personnes qui reçoivent le vaccin contre la grippe doivent aussi recevoir le vaccin antipneumo. Vous pouvez recevoir les deux vaccins, un dans chaque bras, lors d'une visite médicale. Ceci n'augmente pas l'apparition d'effets secondaires.

Quand dois-je recevoir le vaccin?

- Dès l'âge de 65 ans.
- Dès que vous présentez un problème de santé à risque élevé (tel que décrit précédemment).
- Dès que vous devenez résident d'un foyer de soins personnels et d'un autre établissement de soins de longue durée.

Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin?

- Les enfants de moins de deux ans. Le vaccin n'est pas efficace pour ce groupe d'âge.
- Toute personne qui a eu une réaction allergique grave à une dose antérieure du vaccin antipneumo.
- Toute personne qui est gravement allergique à une composante du vaccin ou de son emballage. Les composantes du vaccin et son emballage varient selon les fabricants. Vérifiez auprès d'un médecin ou d'une infirmière de la santé publique si vous n'êtes pas certain de pouvoir recevoir le vaccin.

Le fait d'être légèrement malade, tel qu'un rhume (avec ou sans fièvre), n'est PAS une raison de ne pas se laisser vacciner. Si vous êtes à risque et ignorez si vous avez reçu une dose, vous devriez vous faire vacciner.

Quels sont les effets secondaires?

- Le vaccin est très sûr. La moitié des personnes qui se font vacciner peuvent manifester une rougeur, une enflure et une sensation douloureuse au point d'injection pour un à trois jours.
- Un faible pourcentage des personnes qui se font vacciner peuvent manifester une fièvre égale ou supérieure à 38.5° C, des douleurs musculaires ou des maux de tête. Ces effets secondaires apparaissent peu après l'immunisation et disparaissent en un jour ou deux.
- Dans de rares cas des complications plus graves peuvent survenir, présentant les symptômes suivants :
 - réaction allergique grave (urticaire, respiration sifflante, soufflé court, enflure du visage, de la bouche ou de la gorge, baisse de pression sanguine causant la perte de connaissance);
 - une bosse dure et tendre au point d'injection;
 - une diminution du taux de plaquettes pour un montant de temps réduit chez les personnes qui ont un taux de plaquettes peu élevé de cause inconnue.

Vous devez signaler tout effet secondaire grave ou inhabituel à votre médecin ou à une infirmière de la santé publique. Au Manitoba, comme partout au Canada, les réactions aux vaccins sont enregistrées et font l'objet d'un suivi.

Que faut-il faire si des effets secondaires se manifestent après la vaccination?

On peut faire baisser la fièvre de différentes façons :

- en maintenant la température de la pièce autour de 18° C;
- en se déshabillant;
- en se reposant et en buvant des liquides tels que du jus de pomme coupé d'eau ou des boissons douces non pétillantes;

- en prenant des médicaments tels que de l'acétaminophène (Tylenol® ou Tempra®). **Ne jamais donner d'acide acétylsalicylique (AAS ou aspirine) à un enfant.**

Une compresse d'eau froide au point d'injection peut aider à calmer la douleur.

Où puis-je me faire vacciner?

Vous pouvez recevoir le vaccin antipneumo de votre médecin de famille ou une clinique de santé publique à l'année longue, y compris lorsque vous recevez votre vaccin contre la grippe à l'automne. Certaines cliniques médicales peuvent demander des frais pour fournitures.

Votre dossier de protection

Assurez-vous que votre médecin de famille ou l'infirmière de la santé publique mette votre dossier d'immunisation à jour après chaque vaccination. Les cartes d'immunisation doivent être gardées en lieu sûr.

La vaccination est volontaire au Manitoba.

Ressources suggérées :

Sur Internet :

- Gouvernement du Manitoba – Direction de la santé publique
www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/index.html (*en anglais*)
- Division de l'immunisation et des maladies respiratoires – Santé Canada
www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgsp/dird-dimr/index_f.html
- Programme canadien de promotion de la vaccination – Association canadienne de santé publique
www.immunize.cpha.ca/francais/indexf.htm
- National Immunization Program – Centres for Disease Control and Prevention – USA
www.cdc.gov/nip/default.htm (*en anglais*)
- Immunization Action Coalition
www.immunize.org/index.htm (*en anglais*)

Les données relatives aux vaccins que vous et vos enfants recevez peuvent être enregistrées dans le système manitobain de traitement des données pour le contrôle de l'immunisation (Manitoba Immunization Monitoring System ou MIMS). Cette base de données informatisée permet à votre médecin de famille, à votre pédiatre ou à l'infirmière de la santé publique de savoir quelles injections vous ou votre enfant avez reçues ou devez recevoir. Les données contenues dans le MIMS peuvent servir à produire des dossiers de vaccination ou à vous avertir, ou avertir votre médecin, lorsqu'un membre de la famille a manqué une vaccination. Santé Manitoba peut utiliser ces renseignements dans le but d'évaluer l'efficacité de différents vaccins dans une perspective de prévention.

Si vous avez besoin de renseignements concernant les vaccins que vous ou vos enfants avez reçus, veuillez vous adresser à votre médecin de famille, un bureau de la santé publique ou à un poste de soins infirmiers de votre région.

Pour en savoir plus ou si vous avez des inquiétudes, communiquez avec votre médecin de famille, une infirmière de la santé publique, appelez Health Links-Info Santé au 788-8200, à Winnipeg, ou sans frais au 1 888 315-9257 ailleurs au Manitoba ou visitez notre site Web au www.gov.mb.ca/health/publichealth/index.html.

Tampon du bureau local de la santé publique